



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 23 septembre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Robert Bérubé et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Sarto Dubé, René Royer et Pierre Lachaîne

Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe est également présente.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué le 23 septembre 2019 par le maire M. Robert Bérubé et tenue le 23 septembre 2019 à 18 h 18 à la salle du conseil municipal.

Tous les membres du conseil sont présents renoncent à l'avis de convocation.

Robert Bérubé, maire

Nicholas Ouellet

Pierre Lachaîne

Sarto Dubé

René Royer

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Côte Norbert – Réfection de la chaussée;
3. Asphaltage rue Paquet et rue de la Pruchière;
4. Demande de contribution financière au FDMK – Volet municipal activité locale
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

187.09.19

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.

188.09.19

2. CÔTE NORBERT – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU QUE la résolution 149-08-19 a octroyé un contrat de 45 000 \$ avant taxes à l'entreprise Transport Pierre Dionne inc. pour la réfection de la chaussée de la Côte Norbert ;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser seront plus étendus que ceux originalement prévus ;

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne est au maximum de ce que la Municipalité peut octroyer pour ce projet en mode d'attribution en gré à gré ;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport en vrac St-Denis a été contactée et est disposée à fournir le gravier nécessaire pour cette réfection.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entreprise Transport en vrac St-Denis fournisse le gravier nécessaire pour la réfection de la Côte Norbert ;

QUE le budget maximal octroyé à la directrice générale adjointe pour réaliser ces travaux est de 30 000 \$ avant taxes ;

QUE ce projet a été identifié dans la Programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 et que celui-ci a été approuvé ;

QUE le financement de ce projet soit en totalité défrayé par la subvention TECQ 2014-2018.

189.09.19

3. ASPHALTAGE RUE PAQUET ET RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE le pavage de la chaussée de la rue Paquet a été identifié pour sa réalisation dans le plan triennal 2018 ;

ATTENDU QU'une distance d'environ 250 mètres doit être pavée;

ATTENDU QUE la rue Pruchière entre le chalet du golf et le champ de pratique est également un secteur où la route a atteint sa fin de vie utile :

ATTENDU QU'une distance d'environ 350 mètres doit être pavée ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la voirie de la Municipalité entreprenne des travaux pour l'asphaltage de ces 2 tronçons de route ;

QUE le budget maximal octroyé à la directrice générale adjointe pour réaliser ces travaux est de 100 000 \$ incluant les taxes récupérées ;

QUE l'entreprise Béton Provincial soit retenue pour la fourniture du bitume avec un maximum de 50 000 \$ et que l'entreprise Pavage Francoeur réalise les travaux de pavage également pour un maximum de 50 000 \$;

QUE ce projet a été identifié dans la Programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 et que celui-ci a été approuvé ;

QUE le financement de ce projet soit en totalité défrayé par la subvention TECQ 2014-2018.

190.09.19

4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLET MUNICIPAL ACTIVITÉ LOCALE

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

ATTENDU QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

ATTENDU QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité s'engage à investir un montant de 100 \$ dans cette activité;

QUE la Municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la Municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'activité d'une lecture théâtrale par le Théâtre de la Bacaisse.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

191.09.19

6. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 18 h 33.

Robert Bérubé
Maire

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe